ENQUÊTE CITOYENNE
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Résultats préliminaires

Dans le cadre du diagnostic territorial du Projet Alimentaire Territorial (PAT), une concertation citoyenne a été lancée entre mai et juillet 2024 à l'attention des habitants du territoire.

Le questionnaire mis en ligne sur le site de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a été rempli par 595 personnes, dont 560 habitants du territoire.

Les données présentées dans le diagnostic portent uniquement sur les 560 Beauperchois.

L'objectif de cette concertation citoyenne était de donner la parole aux habitants afin de mieux connaître leurs pratiques, leurs besoins et leurs attentes en matière d'alimentation.

Le questionnaire comptait 22 questions, réparties en 4 sous-parties : Vos habitudes alimentaires, Produits locaux et circuits courts, Restauration collective, Vos attentes envers le Projet Alimentaire Territorial.

La majorité des questions étaient fermées et à choix multiple mais plusieurs espaces étaient prévus pour que les personnes puissent rédiger une réponse ouverte afin d'exprimer leur opinion.

Le questionnaire était anonyme mais les répondants avaient la possibilité de renseigner une adresse mail afin d'être informés de l'avancement du PAT.

La tenue d'un stand lors des marchés beauperchois organisés par l'Office Intercommunal de Tourisme a également permis de recueillir les coordonnées des participants. Un tirage au sort était organisé sur chaque marché, permettant aux habitants de remporter un panier gourmand de produits locaux offerts par nos producteurs.

Au total, les coordonnées de 232 personnes ont été récoltées.

Socio-démographie des répondants

La première caractéristique de l'échantillon est sa sur-représentation féminine : 71% des répondants au questionnaire sont des femmes (400 femmes pour 160 hommes).

L'âge moyen des répondants au questionnaire est 50 ans. La moitié des personnes ayant répondu ont entre 35 et 54 ans et près de 40% ont plus de 55 ans.

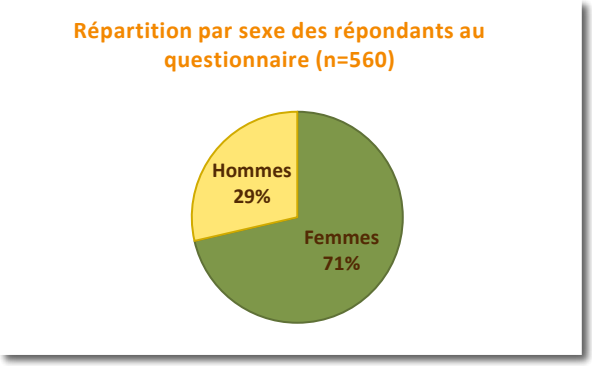

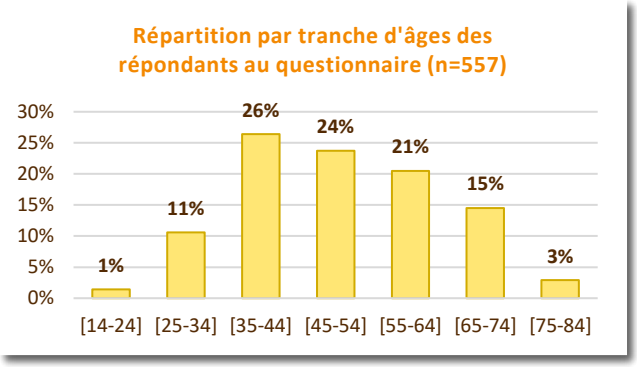

Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
Pôle Projets – Géraldine Comoretto, chargée de mission PAT
projet@entrebeauceetperche.fr
06.18.18.82.80

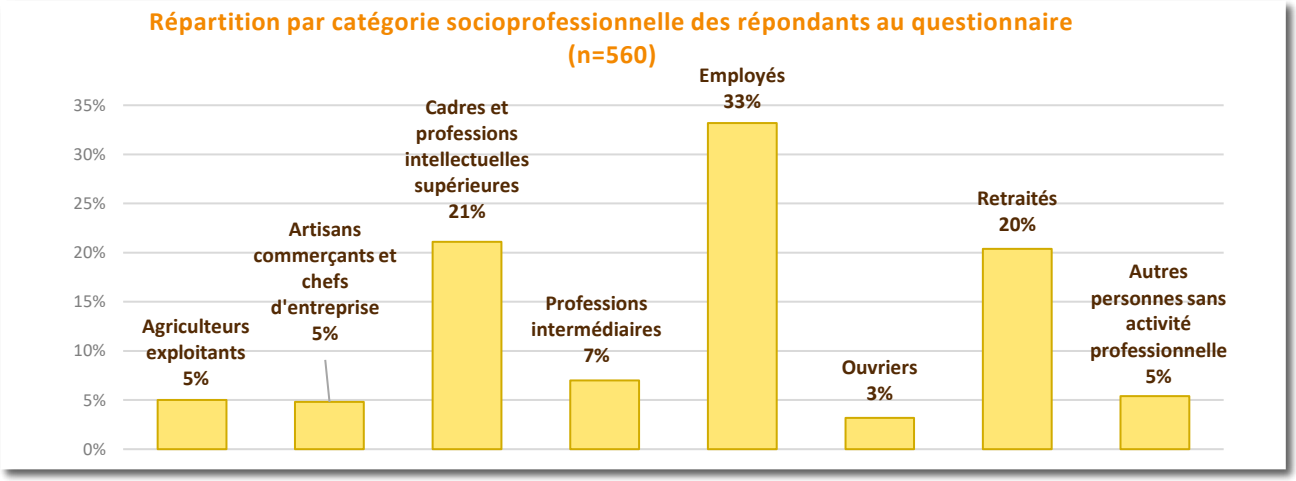

La plus forte proportion de répondants appartient à la catégorie socioprofessionnelle des employés (33%) suivie des cadres et professions intellectuelles supérieures (21%) et des retraités (20%).

Cette répartition correspond aux données statistiques de l'INSEE sur la répartition des habitants de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche par catégorie socioprofessionnelle, au sein de laquelle sont plus représentés les retraités (29%) puis les employés (18%).

À l'inverse, les cadres et les professions intellectuelles supérieures ne représentent que 7% de la population totale du territoire (Recensement de la population 2021). La sur-représentation de cette catégorie dans l'échantillon atteste probablement d'un intérêt plus marqué pour la thématique de l'alimentation, notamment durable, locale et issue de l'agriculture biologique chez les cadres.

Les agriculteurs ayant été directement contactés par mail par la chargée de mission PAT, la catégorie des agriculteurs exploitants est particulièrement bien représentée parmi les répondants (5%) comparativement à leur proportion totale au sein de l'intercommunalité qui n'atteint que 1%.

88% des répondants au questionnaire sont propriétaires de leur logement. Selon l'INSEE, 77% des ménages de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche étaient propriétaires de leur résidence principale en 20201. Ce taux est nettement plus bas au niveau national (57%).

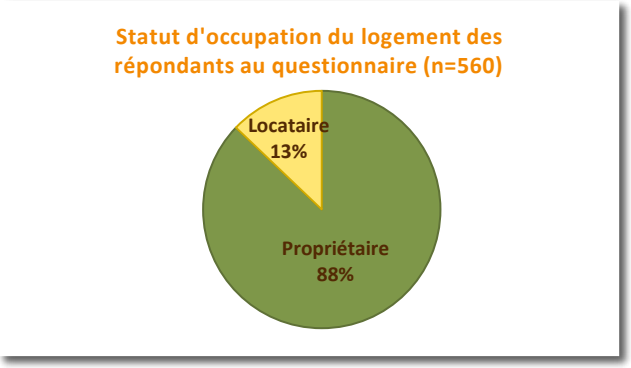

Plus d'un tiers des répondants (36%) vivent avec une autre personne dans leur foyer et 17% vivent seuls. Les foyers de 3 personnes et plus représentent 48% des répondants.

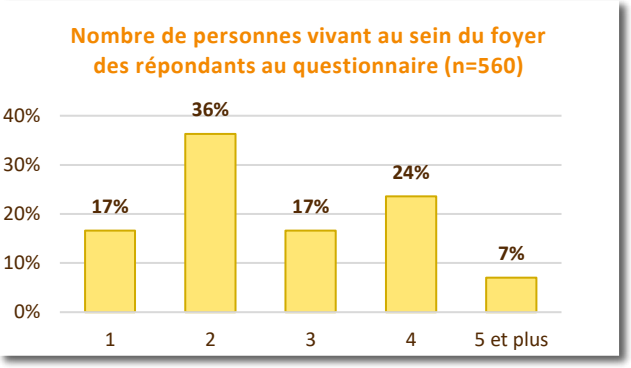

Pratiques d'approvisionnement & autoconsommation

Les questions sur les pratiques d'approvisionnement ont permis de recueillir des informations factuelles sur la façon dont s'alimentent les Beauperchois : budget alimentaire, distance parcourue pour ses achats, lieux d'approvisionnement, critères de choix.

D'après l'enquête Budget de famille réalisée par l'INSEE, les dépenses alimentaires mensuelles d'un ménage français vivant en milieu rural s'élevaient à 386€ en 2017.

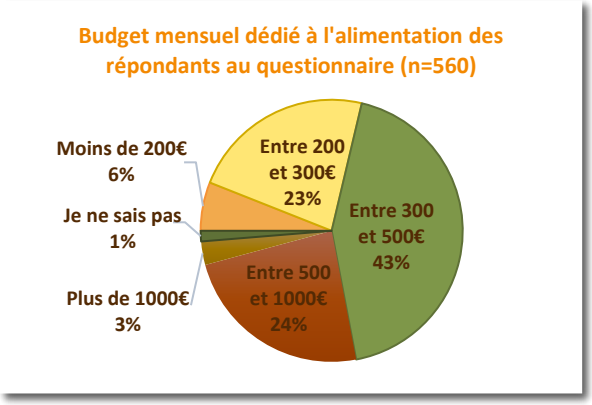

Les résultats de la concertation citoyenne vont dans le sens des statistique nationales puisque 43% des répondants déclarent dépenser entre 300 et 500€ par mois pour leurs achats alimentaires (hors boissons alcoolisées). Se répartissent ensuite les foyers dépensant entre 500 et 1 000€ mensuels (24%) et ceux consacrant entre 200 et 300€ de leur budget mensuel aux achats alimentaires (23%).

Concernant la distance parcourue, les réponses sont réparties de manière équivalente entre les trois premières propositions.

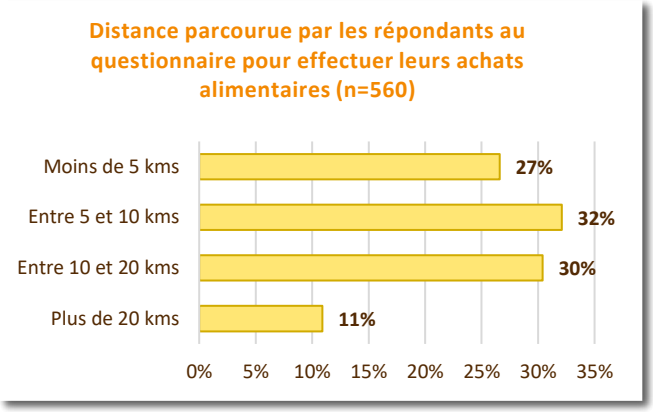

27% des répondants parcourent moins de 5 kms pour leurs achats alimentaire ; près d'un tiers (32%) parcourent entre 5 et 10 kms et 30% entre 10 et 20 kms. Seulement 11% des répondants déclarent parcourir plus de 20 kms pour leurs achats.

Sur la question des lieux d'approvisionnement, 76% des répondants à l'enquête déclarent se rendre dans les supermarchés du type Intermarché ou Super U pour leurs achats alimentaires. 37% se fournissent dans les commerces de proximité et 36% dans les grandes surfaces du type Leclerc ou Carrefour. Les marchés locaux et la vente directe auprès des producteurs sont des lieux d'approvisionnement dans respectivement 29 et 24% des cas. *[NB : Question à choix multiple]*

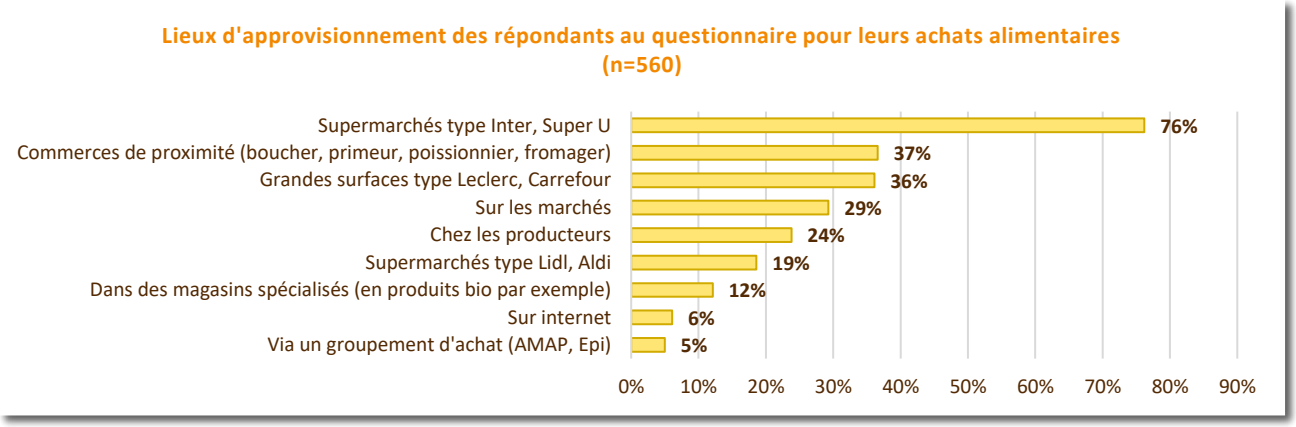

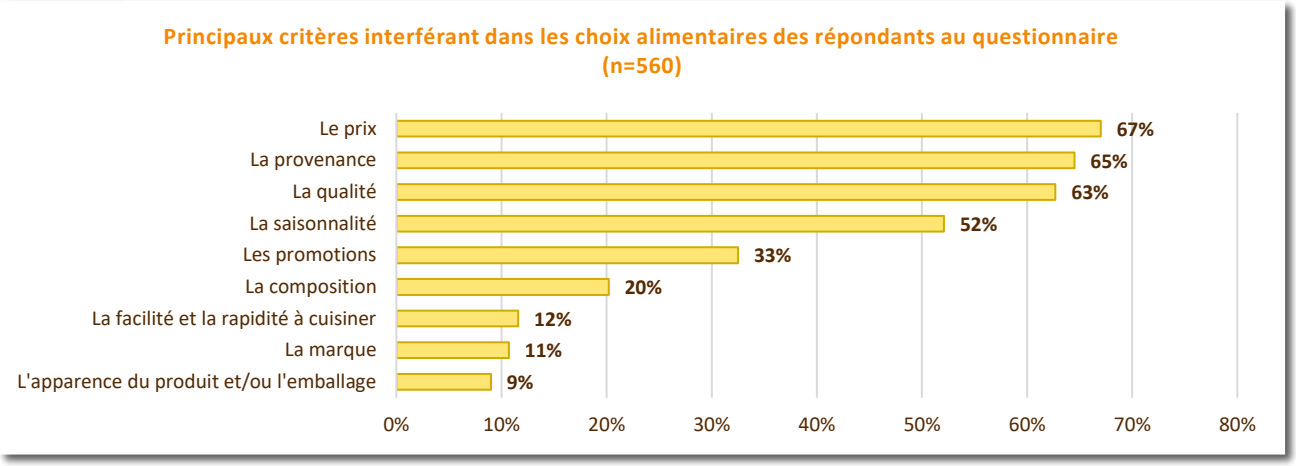

Les principaux critères qui interviennent dans les choix alimentaires des 560 répondants sont le prix (67%), la provenance (65%) et la qualité (63%). La saisonnalité des produits est choisie dans 52% des cas, suivie des promotions à hauteur de 33%. Si le prix constitue le critère le plus important, les beauperchois semblent sensibles à la provenance des aliments qu'ils consomment et à leur qualité. *[NB : Question à choix multiple]*

Les capacités d'autoconsommation des ménages peuvent avoir un impact sur la mise en place des actions des Projets Alimentaires Territoriaux, notamment dans le cadre du développement d'une économie circulaire visant à promouvoir la consommation de produits locaux

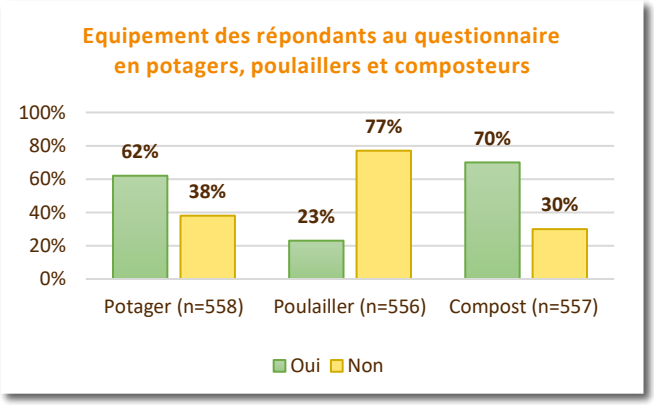

Sur un territoire caractérisé par sa ruralité et une proportion élevée d'habitants propriétaires de leur résidence principale, il n'est pas surprenant que 62% des répondants déclarent disposer d'un potager et 70% d'une solution de compostage (compost ou autre solution pour les déchets organiques). La proportion d'habitants déclarant disposer d'un poulailler est beaucoup plus faible (23%).

Consommer local

D'après le code des marchés publics, « est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur ». D'après l'ADEME, les circuits courts constituent une solution pour pérenniser les activités agricoles et réduire l'impact de notre alimentation sur la planète.

Pour autant, il n'existe pas dans le droit français de définition officielle de la notion de produit alimentaire local. Selon la zone géographique et la nature de l'activité, le rayon maximal considéré peut fortement varier. Pour certains territoires, l'approvisionnement est considéré comme local dans un rayon de 250kms (Ville de Paris) quand pour d'autres il ne doit pas excéder 80 ou 100kms.

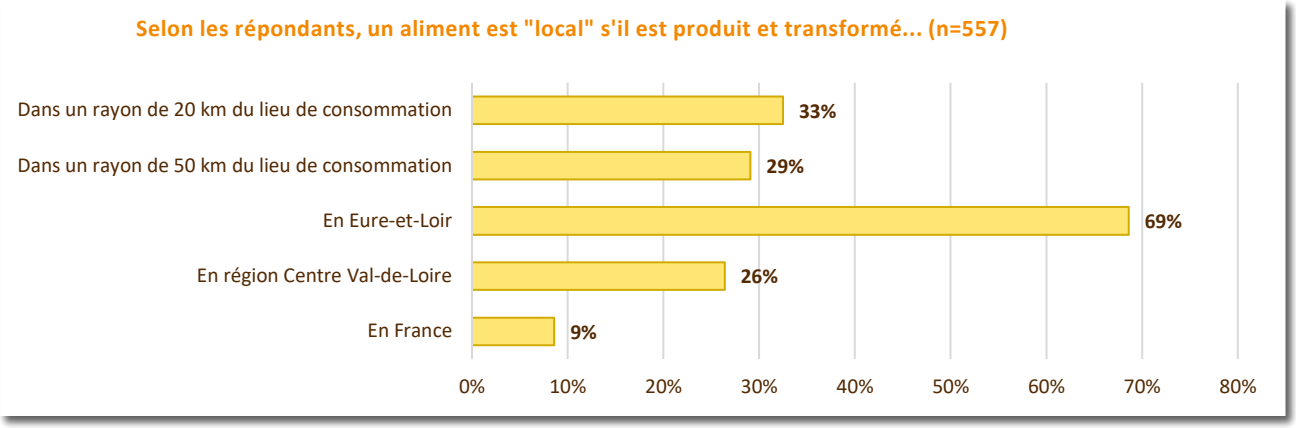

Les Beauperchois ont été interrogés sur la définition qu'ils donnent au terme « local ». Pour 69% des répondants, un aliment est considéré comme local s'il est produit et transformé en Eure-et-Loir. Viennent ensuite ceux qui considèrent qu'un aliment est local s'il est produit dans un rayon de 20kms du lieu de consommation (33% des réponses) puis dans un rayon de 50kms (29%). Les répondants ont choisi la modalité « produit en région Centre Val-de-Loire » dans 26% des cas. Seulement 9% des répondants considèrent qu'un aliment est local s'il est produit et transformé en France. *[NB : Question à choix multiple]*

Pratiquement les trois-quarts des répondants (72%) déclarent connaître un ou plusieurs producteurs locaux à proximité de leur commune de résidence

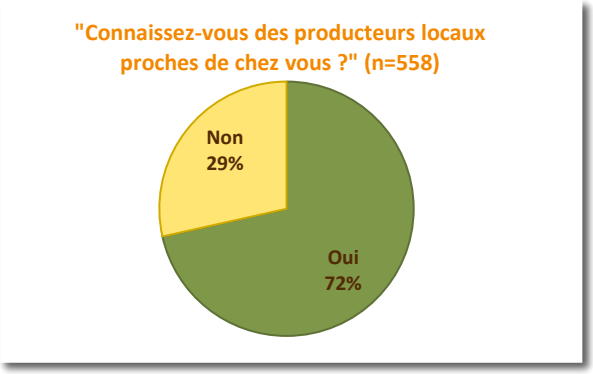

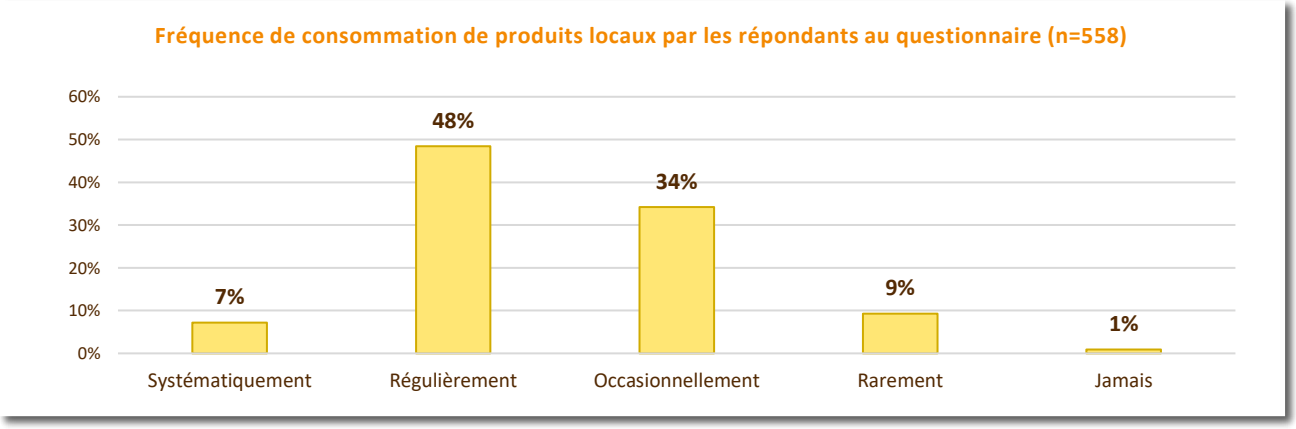

En termes de déclaration de pratiques, 48% des répondants au questionnaire affirment consommer régulièrement des produits locaux, 34% semblent le faire de manière occasionnelle et 7% systématiquement.

Questionnés sur les freins à un approvisionnement en produits locaux plus fréquent, plus de la moitié des répondants s'accorde sur le prix trop élevé de ces produits : 54% en consommeraient davantage s'ils étaient moins chers.

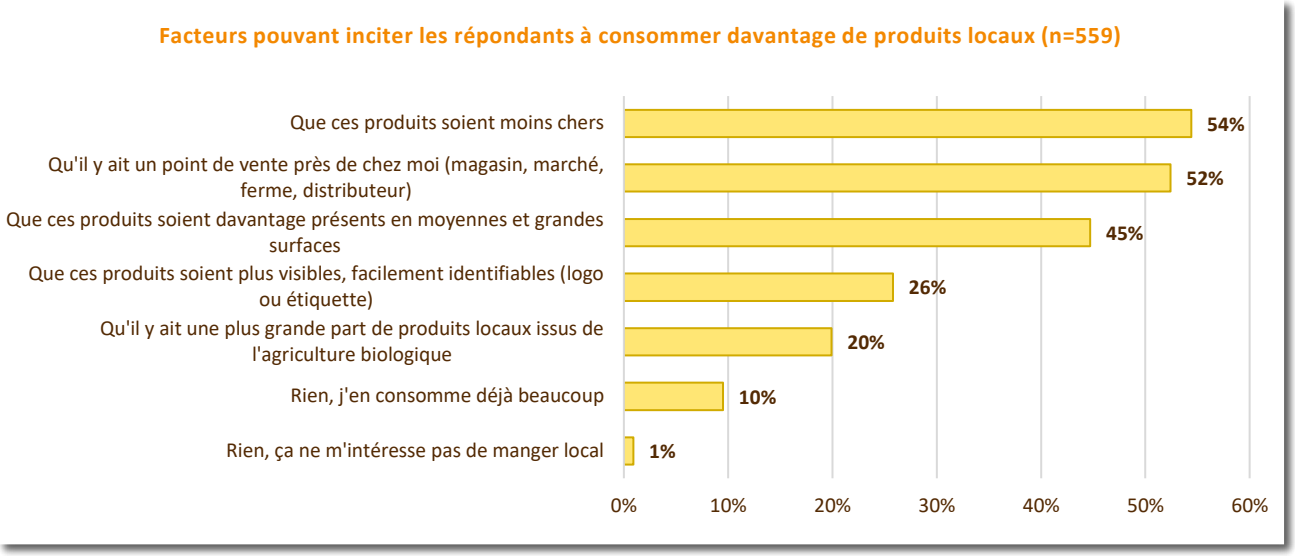

La proximité des points de vente constitue également un critère d'incitation : 52% des répondants consommeraient davantage de produits locaux s'il y avait un point de vente proche de chez eux. Une plus forte présence de ces produits en moyennes et grandes surfaces est également avancée par 45% des répondants.

La restauration collective

Un volet de l'enquête était dédié à la restauration collective et plus spécifiquement aux cantines scolaires, levier souvent mobilisé dans les actions de développement alimentaire territorial. Au regard de la composition de l'échantillon de répondants, il n'est pas surprenant que dans 56% des cas, aucun membre du foyer ne mange dans un restaurant collectif. 25% des répondants ont un ou plusieurs enfants qui mangent à la cantine à l'école primaire (n=140), 15% au collège et 12% au lycée ou dans le supérieur. Seulement 9% des répondants fréquentent un restaurant d'entreprise.

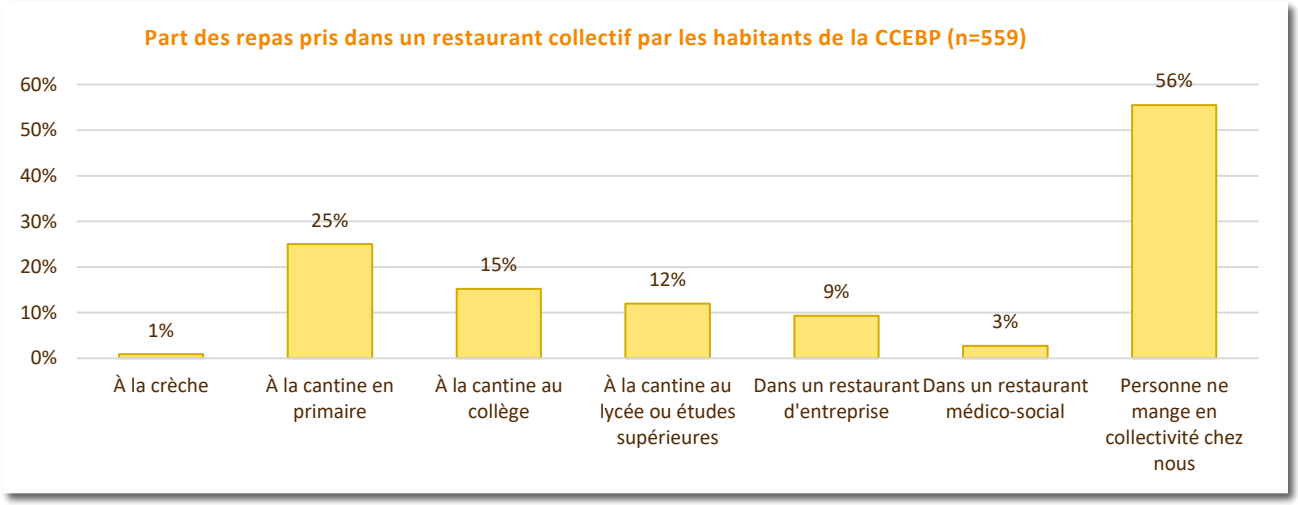

Le prix moyen payé pour la cantine par les parents d'enfants scolarisés à l'école primaire s'élève à 4.20€ mais seul un parent sur deux a répondu à cette question (n=70).

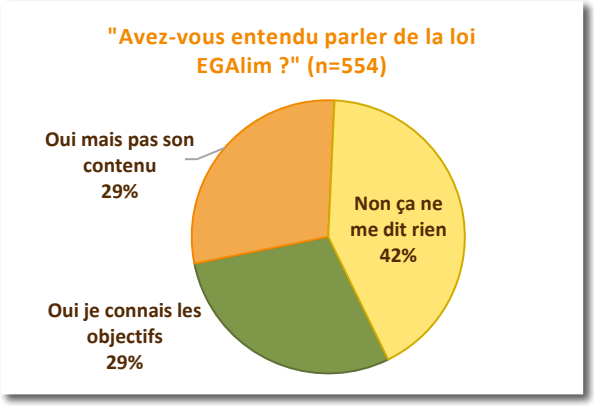

Si 42% des répondants ne semblent pas connaître la loi EGAlim – instaurant dans les menus l'obligation 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique – 58% en ont déjà entendu parler et 29% déclarent connaître les objectifs précis de la loi de 2018.

61% des 235 répondants se déclarent prêts à payer un peu plus cher la cantine

Les attentes envers le Projet Alimentaire Territorial

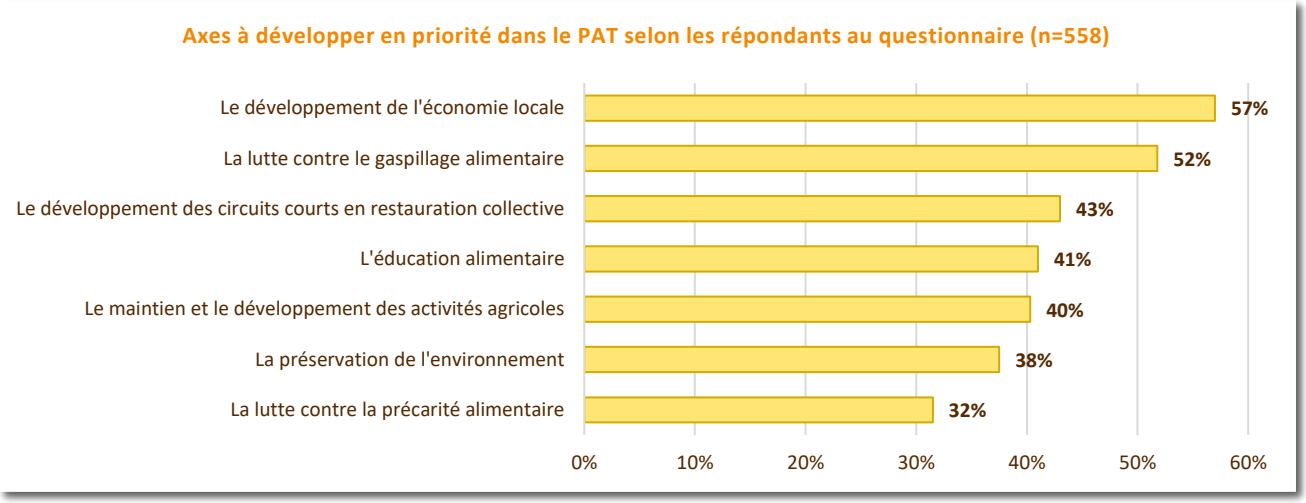

La dernière question de l'enquête visait à recenser les axes prioritaires à développer dans le PAT selon les Beauperchois.

Le développement de l'économie locale (57%) et la lutte contre le gaspillage alimentaire (52%) ressortent comme prioritaires. La lutte contre la précarité alimentaire et la préservation de l'environnement sont les modalités les moins plébiscitées mais elles atteignent tout de même respectivement 32 et 38% *[NB : Question à choix multiple]*.

La hiérarchisation des thématiques à développer en priorité apparaît finalement peu tranchée, témoignant bien du caractère systémique des Projets Alimentaires Territoriaux : toutes les dimensions de l'alimentation méritent d'être approfondies et déployées dans des actions concrètes afin d'offrir à tous les Beauperchois l'accès à une alimentation durable et de qualité.

Ensemble, pour une alimentation beauperchoise durable et de qualité

Communauté de Communes Entre Beauce et Perche
Pôle Projets – Géraldine Comoretto, chargée de mission PAT
projet@entrebeauceetperche.fr
06.18.18.82.80